

LES ACTEURS DU FINANCEMENT SOLIDAIRE ET LEUR RÉPONSE AUX BESOINS DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES À FORTE UTILITÉ SOCIALE

AVRIL 2017

SYNTHÈSE

Le financement par l'épargne solidaire d'associations et entreprises à forte utilité sociale (ou encore dénommées « entreprises solidaires ») implantées en France a atteint 120 M€ en 2015. Ce chiffre agrège des flux de financement très divers par leur nature (du prêt bancaire à l'investissement en fonds propres), par leurs « cibles » (associations, coopératives, entreprises de droit commercial, en amorçage ou en développement) et par leur montant (de quelques milliers d'euros à plusieurs millions d'euros). Ces outils de financement sont proposés par des acteurs pluriels qui, s'ils partagent certains principes et modes opératoires, appartiennent cependant à des univers très variés et ont une vision hétérogène de leurs rôles et leurs objectifs.

Partant du constat que la nature de l'offre de financement solidaire et sa capacité à répondre aux besoins des entreprises solidaires dépend fortement du modèle mis en œuvre par les financeurs et fonds solidaires eux-mêmes, **cette étude poursuit deux objectifs complémentaires :**

- **présenter les différents types d'acteurs** du financement solidaire en France, de l'origine de leurs ressources à la singularité de leur offre de financement, et en dresser une typologie ;
- illustrer par des cas pratiques la manière dont ces acteurs **répondent aux besoins des entreprises et associations** qu'ils soutiennent.

Les analyses et enseignements de cette étude sont le fruit d'interviews individuelles avec **une trentaine d'entreprises et associations** ayant eu recours à la finance solidaire, puis, dans un second temps, de rencontres avec **une dizaine de financeurs et fonds solidaires** pour approfondir les sujets de financement ayant émergé de la première « vague » d'entretiens.

Ce document s'adresse aux différentes parties prenantes du financement solidaire :

- **les associations et entreprises solidaires** qui y trouveront un panorama des acteurs du financement solidaire et des interventions qu'ils proposent ;
- **les acteurs du financement solidaire** eux-mêmes, pour qui le besoin d'interconnaissance est fort, et qui trouveront dans cette étude une présentation des différents modèles mis en œuvre par les différentes « catégories » de financeurs et fonds solidaires ;
- **les acteurs appartenant à « l'environnement proche » de la finance solidaire** (décideurs publics, acteurs bancaires, réseaux d'accompagnement) qui trouveront dans cette étude une vision « panoramique » du secteur.

Les acteurs du financement solidaire

et leur réponse aux besoins de financement des entreprises et associations à forte utilité sociale

Différents types d'acteurs	Différents modes de collecte d'épargne solidaire	Différents types de ressources	Différentes offres de financement
Les acteurs du financement solidaire sont issus d'univers très différents (initiatives citoyennes, ESS, institutionnels, secteur bancaire) et leurs activités de financement de projets à forte utilité sociale ou environnementale répondent à des objectifs variés.	Ces différents acteurs ont pour point commun de tirer tout ou partie de leurs ressources de l'épargne solidaire. Leurs modes de collecte sont néanmoins différents : directe auprès des épargnants ou indirecte auprès de collecteurs «primaires» ; sous forme de collecte de capital ou bien via des produits bancaires ou financiers, etc.	Les financeurs et fonds solidaires sont confrontés à l'enjeu de leur propre financement. La rentabilité du financement d'activités solidaires est limitée, de manière plus ou moins forte selon la nature des projets soutenus et des modes d'intervention mis en oeuvre. Afin de pérenniser leur modèle les acteurs du financement solidaire mobilisent différents types de ressources.	Ces différents éléments permettent la mise en oeuvre d'une offre de financement très variée tant par ses modes d'intervention (investissements en fonds propres, quasi fonds propres, différents outils de prêts) que par la nature des entreprises et associations qui peuvent les mobiliser. Certains financeurs proposent une offre très large et accessible à un grand nombre de projets porteurs d'utilité sociale ou environnementale, indépendamment de leur degré de maturité, de leur statut et de leur activité ; d'autres ont des offres plus spécialisées. Les modes d'accueil et d'accompagnement des projets sont également très variables d'un financeur à un autre.

	Principaux acteurs	Leur mode de collecte d'épargne solidaire	Les volumes collectés	Leurs ressources de fonctionnement	Leur offre de financement	Les projets qu'ils financent	Leur volume d'activité
<p>La SIFA : un outil de financement solidaire intégré à un réseau de financement et d'accompagnement</p> <p>France Active est un réseau associatif de financement et d'accompagnement. La majeure partie de son activité concerne le financement de la création de TPE. Via sa société d'investissement, la SIFA, elle est également un financeur important des entreprises solidaires</p>	Société d'investissement France Active (SIFA)	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte majoritairement issue des fonds d'épargne salariale solidaire • Une ressource peu chère et a priori à long terme • Intermédiation importante entre la collecte et le financement : le caractère solidaire des bénéficiaires des financements est assuré par l'agrément ESUS 	<ul style="list-style-type: none"> > Ressource en forte augmentation depuis 2010 en raison des dispositions réglementaires sur l'épargne salariale solidaire > La SIFA avait un capital de 142 M€ au 31/12/2015 	<ul style="list-style-type: none"> > Les seules ressources de la société d'investissement SIFA sont les produits de son activité financière (rendement des financements et revenus des liquidités placées). > Le réseau des associations locales de France Active qui assure une partie du sourcing et de l'accompagnement des projets bénéficie de subventions publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> > Outils d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> • Prêts et prêts participatifs • Apports minoritaires en fonds propres et quasi fonds propres > Montants : de 1 000€ à 1,5 M€ > Durée : jusqu'à 7 ans > Les projets financés sont accompagnés par les salariés de la SIFA ou du réseau France Active 	<ul style="list-style-type: none"> > SIFA : les entreprises titulaires de l'agrément ESUS (en particulier les projets créateurs d'emploi) > Une offre large et accessible à un grand nombre de modèles économiques 	> SIFA : 300 projets ESS soutenus en 2015 pour plus de 20 M€
<p>Structures citoyennes d'investissement solidaire</p> <p>Des clubs d'investisseurs et des structures d'investissement solidaire pour lesquels la collecte d'épargne solidaire est à la fois un moyen de financement en fonds propres de projets économiques d'utilité sociale et une ambition politique de mobilisation des citoyens en tant que parties prenantes du développement économique et social de leur territoire</p>	<p>Clubs d'investisseurs particuliers : CIGALES, CLEFE</p> <p>Structures de "capital-risque solidaire" : Autonomie et Solidarité, Femu Qui, Garrigue, Herrikoa, IeS</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en commun de l'épargne de particuliers qui constituent un club d'investisseurs : • D'une durée de vie de 10 ans • Avec des attentes de rendements financiers limités et variables selon les clubs • Aucune intermédiation : le choix des projets soutenus est fait par les épargnants 	<ul style="list-style-type: none"> > Ressource en augmentation mais structurellement limitée par le caractère nécessairement «engagé» des souscripteurs > 27 M€ d'encours cumulé au 31/12/2015 	<ul style="list-style-type: none"> > Produits de l'activité financière (rendement des investissements et revenus des liquidités placées) > Subventions publiques pour certains > Bénévolat 	<ul style="list-style-type: none"> > Outils d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> • Apports minoritaires en capital • Prise de parts sociales pour les coopératives • Apports associatifs avec droit de reprise pour les associations • Apports en compte courant d'associé > Montants : entre 1 000€ et 10 000 € > Durée : de 5 à 8 ans > Les projets financés sont accompagnés par les membres du club 	<ul style="list-style-type: none"> > TPE/PME porteuses d'utilité sociale (ESUS ou non) > En création ou en développement > Une vocation directe et bénévole qui leur permet d'investir dans des projets atypiques et/ou particulièrement risqués, notamment en amorçage 	<ul style="list-style-type: none"> > Des équipes salariées réduites et un recours important au bénévolat > Entre 10 et 20 projets financés par an par chaque structure de capital-risque solidaire > 150 projets financés en 2015 par l'ensemble des clubs CIGALES > La somme de leurs investissements s'est élevée à 5,4 M€ en 2015
		<ul style="list-style-type: none"> > Collecte de capital majoritairement effectuée en direct auprès de particuliers (et parfois de collectivités publiques) : • Une ressource patient et peu rémunérée apportée par des souscripteurs qui adhèrent au projet et peuvent bénéficier de réductions d'impôts • Peu d'intermédiation : contrôle direct des épargnants sur la nature des projets financés, voire participation au choix 			<ul style="list-style-type: none"> > Outils d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> • Apports minoritaires en capital (souvent couplés avec un apport en compte courant d'associé) • Titres participatifs pour les coopératives • Prêts participatifs (incluant un différé de remboursement) > Montants : entre 20 000€ et 150 000 € > Durée : de 5 à 8 ans > Les projets financés sont accompagnés par les bénévoles et les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> > TPE/PME porteuses d'utilité sociale (ESUS ou non) et/ou créatrices d'emploi sur le territoire > En création ou en développement 	

Différents types d'acteurs		Différents modes de collecte d'épargne solidaire		Différents types de ressources	Différentes offres de financement		
	Principaux acteurs	Leur mode de collecte d'épargne solidaire	Les volumes collectés	Leurs ressources de fonctionnement	Leur offre de financement	Les projets qu'ils financent	Leur volume d'activité
<p>Banques / établissements de crédit</p> <p>Des structures coopératives qui s'inscrivent dans le courant des banques éthiques, dont le mode de collecte d'épargne et les outils de financement sont assimilables à ceux des acteurs bancaires et qui intègrent des critères d'utilité sociale et environnementale dans leur sélection des projets financés</p>	La Nef, la Caisse Solidaire	<p>> Collecte auprès de particuliers sur des produits d'épargne de type bancaire (comptes à terme, livrets) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ressource collectée sur des comptes à terme est bloquée sur une période définie, celle sur livret est plus liquide • Des souscripteurs engagés pour qui la rentabilité n'est pas la principale motivation d'épargne, ressources peu rémunérées • Peu d'intermédiation : contrôle direct des épargnants sur la nature des projets financés dont la liste est rendue publique chaque année 	<p>> Ressource en développement, portée par l'appétence croissante des épargnants pour les banques éthiques</p> <p>> Encours cumulé de 455 M€ au 31/12/2015</p>	<p>> Pas d'autres ressources que les produits de l'activité financière (rendement des financements et revenus des liquidités placées)</p>	<p>> Outils d'intervention : prêts bancaires</p> <p>> Montants : de 5 000 € à plusieurs millions d'€ (pour la Nef)</p> <p>> Durée : de 2 à 15 ans</p>	<p>> Tout projet économique, en création ou en développement, s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale, environnementale et territoriale (ESUS ou non)</p>	<p>> La Nef dispose de 4 agences en France et d'un réseau de "banquiers itinérants"</p> <p>> La Caisse Solidaire a une implantation en Hauts-de-France</p> <p>> Plus de 330 projets financés en cumulé pour un montant prêté de 30 M€ en 2015</p>
<p>Fonds d'investissement solidaire</p> <p>Des financeurs dont la collecte s'effectue uniquement auprès d'investisseurs institutionnels et d'investisseurs qualifiés, et qui s'inspirent des méthodes du capital investissement traditionnel en les appliquant au financement de projets à fort impact social en phase de développement</p>	Comptoir de l'Innovation, PhiTrust Partenaires, Mandarinne Gestion, Esfin Gestion	<p>> Collecte de capital auprès d'investisseurs institutionnels principalement et d'investisseurs qualifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investisseurs patients (peu de contrainte de liquidité) • En attente d'une rentabilité financière limitée mais non nulle • Intermédiation importante entre le souscripteur et les projets : le contrôle du caractère solidaire repose notamment sur la mesure de l'impact 	<p>> Ressource présentant un potentiel de croissance important avec l'implication grandissante des investisseurs institutionnels</p> <p>> 300 M€ d'encours cumulé au 31/12/2015 (principalement sur les fonds les plus récents)</p>	<p>> Pas d'autres ressources que les produits de l'activité financière (rendement des investissements, frais de gestion, revenus des liquidités placées)</p>	<p>> Outils d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apports minoritaires en capital • Titres participatifs pour les coopératives • Titres associatifs pour les associations • Comptes courants d'associés • Prêts participatifs <p>> Montants : entre 50 000€ et 500 000 €</p> <p>> Durée : de 5 à 8 ans</p> <p>> Les projets financés sont accompagnés par les salariés et/ou des personnes ressources</p>	<p>> PME/ETI à impact social (ESUS ou non) ayant fait la preuve de leur modèle économique</p> <p>> Présentant un potentiel de croissance significatif</p> <p>> Engagées dans une démarche de développement</p>	<p>> Des fonds de taille et de maturité variées</p> <p>> Une quarantaine d'entreprises financées en 2015 pour un montant cumulé d'une vingtaine de millions d'euros</p>
<p>Véhicules de financement spécialisés créés par des associations</p> <p>Des outils de financement créés par de grandes associations afin de répondre à des besoins spécifiquement liés à des secteurs d'activité particuliers</p>	Energie Partagée Investissement, Foncière Terre de Liens, SOLIFAP, Cocagne Investissement	<p>> Collecte de capital "mixte" (souscripteurs particuliers, fonds solidaires et investisseurs institutionnels)</p>	<p>> Des outils encore jeunes et de tailles variées, une collecte limitée s'appuyant en partie sur les réseaux associatifs fondateurs</p> <p>> Près de 75 M€ de capital en cumulé au 31/12/2015 (dont les 2/3 détenus par des particuliers)</p>	<p>> Les produits de l'activité financière (rendement des financements, revenus fonciers, etc.)</p> <p>> Un appui des structures fondatrices pour certaines fonctions supports</p>	<p>> Différents modes d'apport en fonds propres et quasi fonds propres</p> <p>> Les projets soutenus sont accompagnés (des salariés (du financeur ou de la structure fondatrice)</p>	<p>> Des champs d'intervention resserrés à des secteurs d'activité spécifiques (production d'énergie renouvelable, agriculture paysanne, lutte contre le mal-logement et l'exclusion, etc.)</p>	<p>> Plusieurs projets encore récents</p> <p>> 8,5 M€ d'interventions cumulées en 2015</p>
<p>Sociétés de gestion d'OPC solidaires</p> <p>Des acteurs de la gestion d'actifs financiers qui collectent de l'épargne solidaire via des fonds communs de placement solidaires (FCP), notamment dans le cadre des dispositifs d'épargne salariale</p>	Ecofi Investissements, Natixis/Mirova, Amundi, BNP Paribas IP, etc.	<p>> Collecte principalement dans le cadre de l'épargne salariale (particuliers) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 à 10% de la ressource investis dans des entreprises solidaires • Des contraintes fortes de liquidité (atténuées par la hausse des volumes) • Exigence de rentabilité générée par la "part non-solidaire" des fonds • Intermédiation importante entre le souscripteur et les projets : caractère solidaire des bénéficiaires assuré par l'agrément ESUS 	<p>> Ressource en forte augmentation depuis 2010 en raison des dispositions réglementaires sur l'épargne salariale solidaire</p> <p>> 6,07 Mds€ d'encours collectés au 31/12/2015 dont près de 6% était investi dans des entreprises solidaires</p>	<p>> Les produits de l'activité financière (principalement le rendement des financements "hors solidaire", des financements solidaires et les frais de gestion)</p> <p>> Un appui des sociétés de gestion pour certaines fonctions supports</p>	<p>> Outils d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apports minoritaires en capital • Titres associatifs et participatifs • Billets à ordre (outil de prêt remboursable in fine) <p>> Montants : de 50 000€ à plusieurs millions d'€</p> <p>> Durée : généralement de 2 à 5 ans pour les billets à ordre (certains acteurs proposent des interventions > 10 ans) / à durée indéterminée pour les interventions en capital</p>	<p>> Essentiellement des structures titulaires de l'agrément ESUS (et de manière mineure des entreprises à impact hors de ce cadre)</p> <p>> Investissements en fonds propres essentiellement dédiés à des entreprises solidaires résilientes, de taille importante, dont l'activité et le modèle présentent des garanties importantes de pérennité</p> <p>> Financement en billets à ordre plus largement accessible à des entreprises et associations en développement sans distinction de secteur d'activité</p>	<p>> Equipes de gestion dédiées au financement solidaire limitées au sein des sociétés de gestion</p> <p>> Près de 70 M€ investis en 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 M€ vers des financeurs solidaires • 40 M€ vers une soixantaine d'entreprises et associations

LES RÉPONSES DE LA FINANCE SOLIDAIRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES SOLIDAIRES

Les apports du financement solidaire pour les associations et entreprises en création :

- L'accès à des fonds propres ;
- Le financement de besoins mal couverts par les autres apports mobilisables (besoin en fonds de roulement de départ, premières embauches, investissements immatériels, etc.) ;
- L'accès au crédit bancaire (direct par les établissements de crédit ou indirect par l'accompagnement et les dispositifs de garantie) ;
- L'accompagnement à la création sur différents aspects liés à la gestion du projet (juridique, comptable, administrative, etc.) ;
- Mais une offre quantitativement limitée sur l'amorçage et peu d'outils mobilisables en amont du démarrage de l'activité.

Les apports du financement solidaire pour les associations et entreprises en développement :

- Le renforcement des fonds propres et quasi fonds propres par des outils variés selon les différents statuts (apport en capital, titres associatifs ou participatifs, prêts participatifs) et modèles économiques ;
- Des outils de financement variés pour les entreprises et associations inscrites dans le champ concurrentiel, ayant développé des modèles viables et à potentiel de développement ;
- Une offre plus restreinte en direction des activités les plus sociales qui peuvent néanmoins avoir accès à certains outils de financement solidaire pour s'engager dans des démarches d'hybridation des ressources ;
- Un nombre croissant d'acteurs en mesure d'intervenir sur des montants significatifs auprès d'entreprises solidaires de taille intermédiaire ;
- Des outils de financement globalement adaptés aux entreprises en développement mais qui ne sont, par nature, pas des outils de consolidation.

L'existence **d'acteurs spécialisés** sur le financement de projets économiques à forte utilité sociale ou environnementale représente un outil majeur au service du développement de ces activités. Ces financeurs ont ainsi élaboré **des offres de financement et d'accompagnement adaptées** aux modèles spécifiques des associations et entreprises solidaires. Il est néanmoins nécessaire d'envisager leur **articulation avec les autres acteurs du financement**, des pouvoirs publics aux réseaux bancaires en passant par les fondations et les grandes entreprises qui, parce qu'ils sont construits sur d'autres modèles et poursuivent d'autres objectifs, peuvent apporter des réponses complémentaires à celles de la finance solidaire.

Quelques préconisations pour aller plus loin :

- **Encourager la poursuite d'une collecte diversifiée** : les différentes formes de collecte d'épargne solidaire permettent la mise en œuvre d'une variété d'outils de financement solidaire répondant à différents types de besoins. Le développement harmonieux de l'ensemble des canaux de collecte est nécessaire à l'existence d'une offre plurielle et adaptée ;
- **Consolider les modèles des financeurs** : la progression de la collecte n'aura un réel impact sur les volumes et sur la qualité des financements solidaires que si les modèles économiques des différents acteurs deviennent plus solides. Le financement solidaire est une activité à rentabilité limitée et la recherche de ressources susceptibles de consolider le fonctionnement des financeurs – notamment leurs démarches d'accompagnement des projets – est nécessaire ;
- **Promouvoir l'offre** : les outils de financement solidaire apportent des réponses pertinentes aux besoins spécifiques des entreprises et associations à forte utilité sociale. Ils restent néanmoins trop peu connus de ces projets. Si une démarche de promotion de ces outils s'avère indispensable, il est également nécessaire de mieux expliquer la nature de ces outils, leur diversité et la manière de les mobiliser.

Finansol remercie de leur participation l'ensemble des interlocuteurs rencontrés au cours de ce travail et, en particulier, pour leur suivi et leur contribution : Amandine Barthélémy (Odyssem), Isabelle Guénard-Malaussène (Finance@Impact), Cyrielle Sénéchal Chevallier et Otto Kern (Deloitte).

Cette étude a été réalisée par Guillaume Viandier, chargé de mission financement solidaire à Finansol. Retrouvez l'intégralité de cette étude sur www.finansol.org